

Inscription sur les listes électorales

15, mail d'Allagnat De 8 h 15 à 16 h - Permanence jusqu'à 17 h 45 Centre Municipal Allagnat [Centre Municipal Allagnat](#)

S'inscrire sur les listes électorales, c'est possible toute l'année.

Il est désormais possible de s'inscrire jusqu'à 42 jours avant le prochain scrutin. Ce délai est exceptionnellement de 56 jours en 2019 soit le 31 mars.

Qui doit solliciter son inscription ?

- > Les personnes majeures, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques, non encore inscrits, ceux qui viennent d'établir leur domicile dans la commune ou qui acquittent des impôts locaux depuis 2 ans.
- > Les électeurs ayant changé d'adresse à l'intérieur de la commune doivent le signaler.
- > Les jeunes qui atteignent leur majorité au plus tard la veille du prochain scrutin, sont inscrits d'office et reçoivent une lettre qui le leur confirme. S'ils n'ont rien reçu cependant, ils doivent demander leur inscription.
- > Les ressortissants des pays de l'Union Européenne domiciliés dans la commune qui souhaitent voter aux élections municipales et celles du Parlement Européen.

Quels justificatifs ?

Les demandeurs doivent se munir de :

- > **justificatifs d'identité et de nationalité** : carte d'identité, passeport, permis de conduire,
- > **et d'une facture récente attestant de leur domicile dans la commune**, ou d'une attestation du percepteur pour ceux qui s'inscrivent en qualité de contribuable.

Comment effectuer la démarche ?

En venant au Service des élections situé au Centre municipal Allagnat, 15 mail d'Allagnat, a proximité de la médiathèque et du Centre Jaude. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45 ([consulter le tableau d'affluence](#)) sans rendez-vous, ou auprès de la mairie annexe de Montferrand, ouverte les lundis mardis mercredis et vendredis de 9h à 17h et le jeudi de 9h à 12h ([consulter le tableau d'affluence](#)) sans rendez-vous.

- Par courrier : compléter le formulaire Cerfa et joindre les photocopies de votre pièce d'identité et d'un justificatif datant de moins de 3 mois et l'adresser au Service des Elections.

- Par Internet sur le site [Mon service public](#).

Ce service vous permet de transmettre votre demande d'inscription en quelques clics.

Les Clermontois nouvellement inscrits sur la liste électorale recevront leur carte électorale au cours du mois d'avril. Ils peuvent connaître dès à présent leur [bureau de vote](#).

Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Suite à la réforme du Code Électoral, les 5 membres de la nouvelle commission de contrôle ont été désignés.

Les 5 conseillers municipaux concernés :

- Dominique Briat (suppléante : Odile Vignal)
- Dominique Rogue-Sallard (suppléante : Nicole Prioux)
- Dominique Adenot (suppléante : Sylviane Tardieu)
- Édith Candelier (suppléante : Christiane Jalicon)
- Antoine Rechagneux (suppléante : Anne Faurot)

Cette commission s'assure de la régularité des listes électorales et des demandes d'inscriptions et de radiations enregistrées depuis le début de l'année.

La première réunion publique de cette commission aura lieu le jeudi 2 mai 2019 à 9h dans les locaux du service des Élections (15, mail d'Allagnat, 2^{ème} étage).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service des Élections au 04.73.42.63.52.

Documents joints

Inscription d'un européen pour les élections municipales
PDF | 292.28 Ko

Inscription d'un européen pour les élections européennes
PDF | 274.59 Ko

Inscription pour les citoyens français
PDF | 293.96 Ko

20190509_affluence_elections.pdf
PDF | 133.23 Ko

20190509_affluence_montferrand.pdf
PDF | 133.8 Ko